



Rumilly, le 08 avril 2011

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

➤ Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature : 1.1. Marchés Publics

Objet : Marché n° 2010-14 - Travaux d'aménagement de la base de loisirs des Pérouses à Rumilly. - Conclusion d'un avenant n° 1.

Décision n° : 2011-58

Nos réf. : PB/MCW/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le code des marchés publics, notamment en application de l'article 28,

VU la délibération en date du 28 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé, modifiée par délibération du 28 mai 2009,

CONSIDERANT la notification du marché le 07/07/2010 au groupement S.A.E.V / Paysage de l'Albanais/ Aravis Enrobage, 479 route de l'Oratoire- Chaumontet - 74330 SILLINGY,

DECIDE

Article 1er :

Le présent avenant n°1 a pour objet de prendre en compte la réalisation de travaux modificatifs :

Travaux en plus values : + 9 730,00 €HT :

- Reprise de terre végétale restante et mise en place dans zone clairière épaisseur entre 30 à 60 cm : 5 200,00 €HT.
- Fourniture et mise en place de grave non traité épaisseur 30 cm sur secteur clairière pour voirie d'accès, largeur 3, 00 y compris compactage : 1 680,00 €HT.
- Fourniture et réalisation d'un gazon à croissance lente sur l'ensemble des zones clairière avec préparation de sol, désherbage au glyphosate, passage de l'enfouisseuse de pierre, apport d'engrais 6 kg à l'are, semis à l'hydroseeder, roulage, première tonte : 2 850,00 €HT.

Travaux en moins-value : - 8 800,00 € HT :

- Fourniture et mise en place de grave 0/80, épaisseur 10 cm au niveau du chemin existant déjà, pour couche de fondation sous les stabilisés et l'enrobé y compris compactage : - 1 400,00 € HT.
- Fourniture et mise en place de grave 0/31,5, épaisseur 8 cm pour couche de réglage sous stabilisé et enrobé : - 1 750,00 € HT.
- Fourniture et mise en place de sablé stabilisé Champagneux renforcé au liant hydraulique, pour chemin piétons (2,5 m sur chemin le long piste cyclable et 3,00 m sur chemin zone colline) et placettes - épaisseur 6 cm : - 3 500,00 € HT.
- Fourniture et mise en place d'un caniveau en travers du chemin stabilisé (secteur buttes) : - 1 300,00 € HT.
- Fourniture et mise en place d'une buse diamètre 300 sous chemin existant, entre surface graviers et plan d'eau, y compris tranchée : - 850,00 € HT.

Travaux complémentaires : + 12 847,00 € HT :

- création d'une tranchée drainante profondeur 80 cm dans voirie y compris remblaiement en gravier 20/40, géotextile et empierrement ainsi que évacuation dans talus : + 1 296,00 € HT.
- Caniveau grille de 20 cm de large grille 400 kn dans voirie lg 6,00 + raccordement pvc dans fossé : + 1 426,00 € HT.
- Création d'une forme cunette + puits perdu dans modelage zone butte : + 3 301,00 € HT.
- Création d'un fossé le long du talus et voirie sur partie amont y compris nivellement d'un fil d'eau et reprise talus : + 4 515,00 € HT.
- Passage sous voirie d'un pvc diamètre 200 bétonné entre nouveau fossé et ancien : 665,00 € HT.
- Remise en état colline, cheminement terre, curage : + 1 344,00 € HT.
- Poteau en pin traité classe 4, diamètre 14 y compris plot béton : + 300,00 € HT.

Le marché est modifié par avenant n° 1.\$

L'incidence financière de l'avenant est une plus-value de : **+ 13 777,00 € HT.**

Le montant initial du marché était de : 297 820,00 € HT.

Par conséquent, le montant du marché n° 2010-14 est ainsi porté à la somme de : **311 597,00 € HT** soit (+ 4,626 %).

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Le Maire,

Pierre BECHET